

OFF

C59A1

A14/G83-

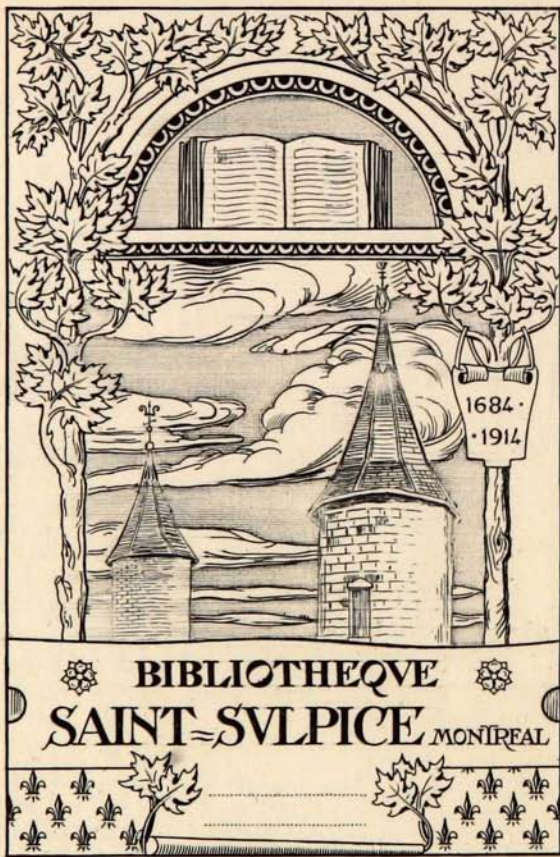
1923

Ex. 2

Caron, L'abbé Ivanhoe

*(La) Région de l'Abitibi
(Guide du Colon)*

1924



1684
• 1914

BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE MONTREAL

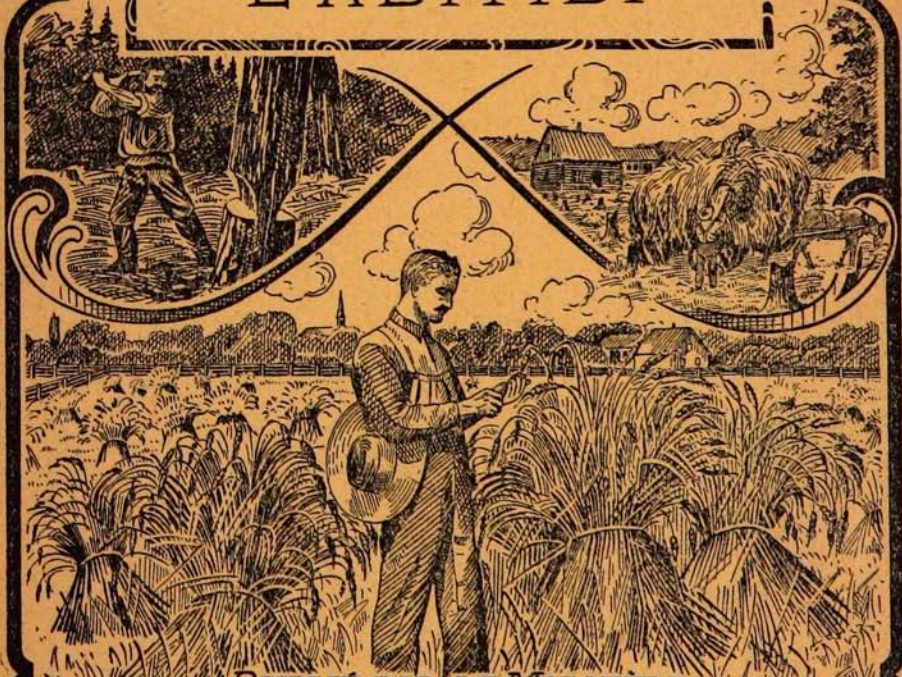
GUIDE DU COLON

PROVINCE DE QUÉBEC



QUE ME SOUVIENS

LA RÉGION DE L'ABITIBI



PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PÊCHERIES QUÉBEC

S.M.C.

LA REGION DE L'ABITIBI

Par

L'ABBE IVANHOE CARON,

Missionnaire-colonisateur.



BIBLIOTHÈQUE
SAINTE-SULPICE

Publié par le Ministère de la Colonisation,
des Mines et des Pêcheries.

QUEBEC.

3001101000
301112-11112

OFF
CS9A1
A14/683-
1923
EX.2 [S]

INTRODUCTION

On ne parle plus aujourd'hui de l'Abitibi comme d'une région nouvelle de colonisation.

Les colons qui vont s'y fixer sont étrangement surpris d'arriver dans un pays qui semble déjà vieux.

C'est que cette région s'est développée avec une rapidité extraordinaire. Ce pays qui n'était, il y a douze ans, qu'une immense forêt parcourue par les Indiens et quelques trappeurs, compte aujourd'hui dix-sept paroisses et une population de 17,000 âmes.

De beaux champs de blé, d'avoine, de foin, ont remplacé les plantations de sapins et d'épinettes; là, où tout semblait mort règne maintenant une activité dévorante.

Les premiers colons, ceux du printemps de 1912, n'auraient jamais pu prévoir un essor aussi rapide. Sans trop s'en rendre compte ils ont écrit une belle page de l'histoire de la colonisation de notre province.

C'est parce qu'ils sont restés au poste, plein de vaillance et de courage, malgré les incertitudes de la première heure, malgré l'éloignement, les conséquences funestes de la guerre et les prédictions des prophètes de malheurs, c'est parce qu'ils ont tenu envers et contre tous que l'Abitibi s'est ouvert à la civilisation, est devenu un pays agricole déjà plein de promesses brillantes pour l'avenir.

ASPECT GENERAL

Aucune nécessité de décrire la région de l'Abitibi; elle est connue. Territoire immense parsemé de lacs et de rivières, l'Abitibi comprend environ trois millions d'acres de terre propre à la culture. La région a été divisée en cinquante cantons qui renferment chacun

620 lots, donnant pour chaque canton une superficie de 62,000 acres.

Le groupement des colons autour d'un centre choisi et déterminé d'avance comme noyau d'une future paroisse a été appliqué avec succès dans l'Abitibi et donne de beaux résultats. L'endroit le plus convenable pour établir un village dans chaque canton est marqué d'avance. On choisit autant que possible les bords d'un lac ou d'une rivière. Les colons à mesure qu'ils arrivent, s'établissent en rayonnant autour du centre choisi. Les colons étant ainsi groupés, il est bien plus facile de voir à leur organisation scolaire, paroissiale et municipale.

LE SOL

L'expérience est faite. Le sol de l'Abitibi produit toutes espèces de grains et de légumes. Le foin y pousse en abondance et est de bonne qualité. De même l'avoine, l'orge, le blé et le lin. On y récolte des pommes de terre, des betteraves, des carottes, des navets qui, dernièrement encore, faisaient l'admiration des connaisseurs à l'Exposition provinciale de Québec. On réussit même, avec un peu de soin, à récolter des concombres, des melons, de succulentes tomates, etc., etc.

LE CLIMAT

C'est que l'Abitibi n'est pas la Sibérie dont on a parlé trop longtemps. L'air qu'on y respire est peut-être un peu plus froid en hiver, que celui du bas de la province, mais en revanche il est plus sec et plus salubre. Le printemps y est un peu plus tardif qu'à Québec et à Montréal. La végétation n'en souffre aucunement, car durant l'été les jours sont très longs, le soleil reste plus longtemps à l'horizon, de sorte qu'il n'y a presque pas d'arrêt dans la croissance des plantes.

D'ailleurs le défrichement a déjà apporté un changement notable dans les conditions climatiques de l'Abitibi. Le printemps est plus précoce qu'autrefois et l'on ne voit plus de ces gelées tardives qui étonnèrent un peu les premiers arrivés.

LA FORET

La forêt de l'Abitibi n'est pas très riche. L'essence la plus abondante est celle de l'épinette noire, dont on fait la pâte à papier. Les colons qui arrivent trouvent dans l'exploitation du bois de pulpe un premier moyen de subsistance, en attendant que leurs lots soient assez défrichés pour en retirer des récoltes.

Le colon est le seul propriétaire du bois qui se trouve sur son lot et qu'il abat dans son défrichement. Le Gouvernement n'exige qu'un minime droit de coupe, comme garantie, droit qui est retourné au colon lorsqu'il a satisfait aux obligations du billet de location. L'Abitibi, d'ailleurs, n'est pas une région où l'on peut s'enrichir au moyen de l'exploitation forestière. C'est la culture surtout qui fera vivre et enrichira sa population. L'industrie laitière commence à s'y développer; elle ne tardera pas à prendre une grande importance. L'élevage aussi est destiné à jouer un rôle essentiel dans ce pays où les grands pâturages ne manqueront pas dans quelques années.

UN CONSEIL AUX DEFRICHEURS

M. H. M. Nagant, professeur à l'Institut Agricole d'Oka, qui a visité l'Abitibi dernièrement, fait la remarque que dans certains endroits la "grasse argile noire" ou couleur café si riche en humus fait place à la glaise blanche, de qualité beaucoup inférieure, telle qu'on en rencontre dans la plupart des vieilles régions à terre forte, épuisées par une culture prolongée sans restitution.

Cette condition défavorable, dit-il, semble due à la tendance de trop brûler les terres en voie de défrichement. Les colons devraient toujours avoir en vue que la conservation de l'humus des sols vierges maintient non seulement les terres en meilleure condition physique, mais qu'elle entretient aussi un véritable réservoir de matières azotées, principal essentiel des plantureuses récoltes qu'elles sont appelées à lui fournir par une décomposition graduelle, échelonnée sur un grand nombre d'années. Il faudrait donc avoir soin de ne brûler qu'un minimum de la matière organique, même sur les nombreuses étendues couvertes de mousse que l'on rencontre

dans l'Abitibi, il y aura lieu de se garder de faire consumer la tourbe à fond par un temps trop sec. Mieux vaut mettre le feu lorsque la partie inférieure est encore humide, de manière à conserver une bonne couche de matière organique que l'on puisse mélanger avec l'argile sous-jacente, par le labour. Il est beaucoup plus facile, en effet, de détruire de précieuses réserves en humus que de les reconstituer.

COMMENT SE RENDRE DANS L'ABITIBI.

Il n'y a qu'une seule voie ferrée qui conduit dans l'Abitibi, celle du National du Canada, qui part de Québec et va directement à Cochrane, en traversant l'Abitibi.

Les colons des districts d'Ottawa et de Montréal viennent rejoindre le train pour l'Abitibi à la Jonction Hervey, en prenant le train de l'ancien Canadien Nord, à Montréal. Ils doivent demander les certificats pour avoir droit aux tarifs réduits des colons au bureau d'immigration et de colonisation du Gouvernement provincial, No. 82, rue Saint-Antoine, à Montréal.

Les colons de la rive sud du Saint-Laurent, doivent se rendre à Québec, où ils prennent le train direct pour l'Abitibi.

TARIFS DE FAVEUR.

Des tarifs de faveur sont accordés sur le chemin de fer National du Canada, aux colons de bonne foi, à partir de toutes les gares comprises,

1. Entre **Québec** et **La Tuque**.
Entre **Québec** et la **Rivière-à-Pierre**.
2. Entre **Montréal** et la **Rivière-du-Loup** (via Drummondville).
Entre **Charny** et **Notre-Dame-du-Rosaire**.
Entre **Nicolet** et la **Jonction Saint-Léonard**.
Entre **Deschaillons** et **Villeroy**.
3. Entre **Richmond** et **Craig's Road**.
Entre **Doucet's Landing** et **Victoriaville**.

4. Entre **Ottawa** (via **Lachute** ou via **Montréal**).
Montréal (via **Joliette** ou via **Drummondville**) et la
Rivière-à-Pierre.

—o—

Pour aller aux gares comprises entre **Parent** et **La Reine**.

Ces tarifs de faveur sont accordés aux visiteurs sur présentation d'un certificat, que l'on est prié de demander quelques jours avant celui fixé pour le départ, en ayant bien soin de donner au long le nom des personnes qui désirent ce certificat, l'âge des enfants, d'indiquer à quelle gare l'on doit embarquer et à quelle place l'on doit descendre dans l'Abitibi, si l'on veut un billet simple ou un billet aller et retour.

Pour l'obtention de ces certificats ainsi que pour tous renseignements concernant l'Abitibi, l'on est prié d'écrire à l'une ou l'autre des adresses suivantes:

- 1o A Monsieur L. A. Richard, sous-ministre, ou à l'abbé Ivanhoe Caron, missionnaire-colonisateur, Département de la Colonisation, Hôtel du Gouvernement, Québec.
- 2o A Monsieur J. E. Robert, agent de colonisation et d'immigration, 82, rue Saint-Antoine, Montréal.

CONDITIONS DES TARIFS DE FAVEUR POUR LE TRANSPORT DES COLONS.

Le billet aller et retour est bon pour trente jours. Pour les enfants au-dessus de 12 ans, plein prix, moins de 12 ans et au-dessus de 5 ans, moitié prix, au-dessous de 5 ans, passage gratuit, quand ils sont accompagnés des parents.

Les billets de faveur, aller et retour, ne sont accordés qu'aux colons de bonne foi, qui vont visiter l'Abitibi, dans le but de s'y établir.

Ceux qui, ayant pris des lots, partent avec leur famille et leurs effets de ménage, pour aller s'établir définitivement sur ces lots ne

doivent pas demander des billets aller et retour, ils n'ont droit qu'à des billets pour aller seulement.

Les bureaux du Gouvernement sont fermés les jours de fêtes légales, et le samedi à partir de une heure après-midi.

En vertu d'un arrangement conclu avec les directeurs du chemin de fer National du Canada, tout visiteur qui a obtenu un billet de colon, peut arrêter en en faisant la demande au chef du train, à toutes les gares comprises entre Nottaway et La Reine, pour une période n'excédant pas dix jours, dans la même direction, s'il s'agit d'un billet simple, et dans l'une ou l'autre direction s'il s'agit d'un billet aller et retour, avec cette condition cependant, que les billets de retour ne sont valables que pour quarante jours à partir de la date de leur achat.

Lorsqu'un colon désire arrêter à une gare (entre Senneterre et La Reine) en deça de celle pour laquelle il a son billet, il doit avertir le chef du train, qui inscrit sur le billet le nom de la gare où il descend, et la date.

Des billets seront également vendus à ceux qui désireront retourner par Cochrane et North Bay, et vice-versa, suivant les tarifs réduits ci-dessous indiqués:

De Québec, via Amos, Cochrane, North Bay et Montréal, et vice-versa, \$22.90.

De Montréal, via la Jonction Hervey, Amos, Cochrane et North Bay, et vice-versa, \$20.55.

Les mêmes faveurs sont accordées pour le transport des effets de ménage des colons.

LE TERRITOIRE DE LA COLONISATION

A la Rivière Mégiskan, l'on aperçoit les premiers plotins de terre glaise. C'est la région de l'Abitibi qui s'annonce, nous y sommes à

Senneterre (Saint-Paul).—Ce village est bien situé sur les bords de la rivière Bell. On y trouve de bonnes maisons de pension, des magasins bien installés. Un curé y réside depuis 1918

Le presbytère et l'école sont encore réunis dans la même bâtisse. La maison d'école est confortable. La paroisse compte une population de 700 âmes.

Une agence des Terres de la Couronne a été établie l'année dernière à Senneterre. Cette agence a sous son contrôle tous les cantons à l'est de Barraute.

Goulet (Sainte-Cécile).—A six milles de Senneterre. La paroisse s'étend dans les cantons de Courville et de Carpentier, de chaque côté de la rivière Taschereau. Le sol glaiseux est riche et fertile. Cette paroisse qui a une population de 600 âmes, est bien organisée, avec une belle chapelle, un presbytère, et une école. Des colons peuvent s'y établir encore assez facilement.

Barraute (Saint-Jacques-le-Mineur).—A treize milles de Goulet l'on rencontre le village de Barraute, de belle apparence. La chapelle-presbytère devra faire place avant longtemps à une église moderne. L'école belle et spacieuse est fréquentée par au-delà de 200 enfants. On trouve aussi à Barraute une banque, des magasins et deux maisons de pension.

La culture a beaucoup progressé dans cette paroisse, ouverte depuis six ans, et qui compte aujourd'hui une population de près de 800 âmes.

Lamorandière et **Rochebeaucourt**.—Au nord des cantons de Barraute et de Carpentier se trouve une belle zone de terre argileuse, arrosée à l'est par la rivière Taschereau et à l'ouest par la rivière Laflamme. Les cantons compris dans cette zone de terre glaise sont ceux de Lamorandière et de Rochebeaucourt, et au nord ceux de Vassal et de Despinassy. Les feux de forêt ont mis à nu tous les terrains du nord des cantons de Lamorandière et de Rochebeaucourt et tout le canton de Despinassy. Quelques petits marécages et quelques petites buttes rocheuses se rencontrent ici et là, dans ces cantons, mais, en général, le sol est de première qualité.

Un bon chemin conduit de la gare de Barraute à l'extrémité nord du canton de Lamorandière, soit à une distance de dix-huit milles. Des colons sont établis dans la partie de ce canton. Ils ont fait des travaux considérables et sont satisfaits.

Landrienne (Saint-Barnabé).—De Barraute à Landrienne, sur une distance de dix-sept milles, nous traversons un pays encore peu habité.

A Landrienne le décor change et nous trouvons tout-à-coup une plaine entièrement découverte. Cette paroisse progresse bien, elle a une population de 500 âmes. Elle est dotée d'une bonne chapelle, d'une école moderne, de bons magasins, etc., etc.

Amos (Sainte-Thérèse).—Lorsque, à un détour de la voie ferrée, l'on aperçoit la petite ville d'Amos, la métropole de l'Abitibi, une chose attire immédiatement l'attention du voyageur. C'est l'immense coupole qui brille au soleil. "Est-ce une hallucination, dit M. H. M. Nagant, un mirage que cette vision de Constantinople ou de Damas, ici tout près du cercle polaire? Non, c'est l'imposante église d'Amos, construite dans le style d'une mosquée d'Orient, moins les minarets, qui surplombe de la masse de son énorme dôme, la petite ville qui s'étend à ses pieds". Il y a d'autres édifices de belle venue à Amos. Mentionnons tout spécialement le Palais de Justice, l'école sous la direction des Sœurs de l'Assomption de Nicolet, et fréquentée par au-delà de quatre cents enfants, l'édifice de la Banque d'Hochelaga. La première avenue est bien garnie d'hôtels, de maisons de pension, de magasins de tout genre. Les beaux trottoirs en béton et les rues en macadam nous font oublier un instant que nous sommes dans le pays de la glaise. Toutes les professions sont représentées à Amos, avocat, notaire, médecin, dentiste, de même tous les corps de métier, forgeron, plombier, charbon, cordonnier, etc., etc.

La population totale de la paroisse est de 2,800 âmes. Lorsqu'on parcourt les rangs qui la composent, on se croirait dans une localité vieille de vingt-cinq ans. Partout de belles fermes avec des maisons, des granges construites avec toutes les améliorations modernes. Deux autres paroisses ont été formées à même celle d'Amos.

Figury (Saint-Marc).—Le centre de cette paroisse se trouve à sept milles d'Amos, sur la rive est de la rivière Harricana. De fondation récente, elle se développe rapidement. Autour de la chapelle, située sur le quatrième rang du canton de Figury, s'élève

un petit village, avec quelques magasins et une bonne école. Le curé a sa résidence dans la chapelle. La population de Saint-Marc de Figury est de 400 âmes.

Harricana (Saint-Mathieu).—Du côté ouest de la rivière en face de Saint-Marc, est la paroisse de Saint-Mathieu. Cette nouvelle paroisse, qui compte une population de 315 âmes, n'a pas encore de curé résident. Elle est déservie dans le moment par le curé de St-Luc de La Motte.

La Motte (Saint-Luc).—Le centre de cette paroisse est à vingt-huit milles au sud de la ville d'Amos. Le village, avec la chapelle et l'école, est bâti sur un promontoire, à l'entrée du lac La Motte, dans un des sites les plus pittoresques de l'Abitibi. C'est aussi un des meilleurs endroits de colonisation de tout l'Abitibi. Cette paroisse a son curé résident depuis 1918. On s'y rend facilement, soit en bateau, par la rivière Harricana, soit par la route qui vient d'être terminée. La population de La Motte est de 365 âmes.

Dalquier.—Une nouvelle paroisse est en formation dans la partie nord du canton Dalquier à sept milles d'Amos. Une bonne route conduit à travers ce canton, où il y a encore plusieurs lots à prendre.

La Ferme.—En revenant le long de la voie ferrée, nous rencontrons à quatre milles d'Amos, le poste de La Ferme. C'est en cet endroit que se trouvait l'ancien camp de détention pour les prisonniers Allemands et Autrichiens, pendant la guerre de 1914 à 1918. Depuis ce camp a été transformé en une ferme expérimentale qui dépend du Gouvernement Fédéral. M. Pascal Fortier, le régisseur de La Ferme, est toujours enchanté de faire voir aux visiteurs les résultats des expériences qu'il a faites pour arriver à une sélection parmi les diverses céréales, plantes fourragères, légumes qui conviennent le mieux au sol de l'Abitibi. Il y a là une étude très intéressante à faire, et dont bon nombre de colons ont déjà profité. Une dizaine de familles sont établies autour de La Ferme.

Vilmontel (Saint-Simon).—A huit milles de La Ferme nous traversons le village de Vilmontel. La paroisse qui comprend tout le canton de Trécesson, la moitié de Launay et une partie de

Vilmontel renferme une population de 765 âmes. Le curé actuel y a bâti en 1919, une bonne chapelle et un presbytère-école.

Il y a encore beaucoup de bon terrain à prendre aux alentours de Vilmontel et nous conseillons aux visiteurs de faire un arrêt en cet endroit.

Launay.—Un nouveau centre de population se développe peu à peu dans le canton de Launay, à l'ouest de Vilmontel. Ce canton n'est pas d'une égale valeur en fait de qualité du sol. On devrait cependant y trouver assez de bonne terre pour y établir une paroisse.

Privat (Saint-Pierre).—Privat, à quinze milles de Vilmontel, a été un des premiers endroits ouverts à la colonisation, le long de la voie ferrée. C'est aujourd'hui, une division du chemin de fer National, et une paroisse bien organisée. On doit y bâtir une église dans le courant de l'été (1924) et remplacer par une nouvelle construction le beau presbytère brûlé à l'automne de 1923. Le village situé sur la rive ouest du lac Robertson est bien pourvu de magasins, de maisons de pension, etc.

La population actuelle de Privat est de 910 âmes.

Authier (Saint-Jude).—Authier, à neuf milles de Privat, est une paroisse en formation. Le village situé au nord de la gare, renferme un presbytère-chapelle, une bonne maison d'école, quelques magasins et une maison de pension. La population de la paroisse est de 435 âmes. Il y a place encore pour bon nombre de colons dans le canton de Languedoc, au nord.

Macamic (Saint-Jean).—En quittant Authier, nous entrons dans une région complètement ouverte à la colonisation. D'ici à La Reine, nous verrons fort peu de forêt non abattue, le long de la voie ferrée.

La première paroisse que nous rencontrons, Macamic a une population de 2,400 âmes. Le village, admirablement situé sur les bords du lac Macamic, est bien bâti. Les magasins sont nombreux et bien installés. De même, plusieurs maisons de pension offrent tout le confort voulu aux voyageurs. L'église et le presbytère ont été construits en 1918. Depuis, l'on a terminé la construction d'une grande maison d'école fréquentée par au-delà de 350 enfants.

Royal-Roussillon (Saint-Mathieu).—Au nord du lac, la paroisse de Royal-Roussillon, en voie de formation, compte une soixantaine de familles. Un curé est installé en cet endroit depuis 1923.

Poulieries (Sainte-Rose).—Une autre paroisse est également en voie de formation dans le canton de Poulieries, au sud. Une quarantaine de familles y sont déjà établies et il y a place pour un grand nombre d'autres.

Hatherly et Colombourg ne sont que des endroits d'arrêts pour les trains. La partie du canton de La Sarre, au sud de Colombourg, se peuple bien et avant longtemps l'on devra ériger une paroisse en cet endroit.

La Sarre (Saint-André).—La Sarre a progressé rapidement. La paroisse qui comprend tout le canton de ce nom renferme une population de 1560 âmes. C'est un des plus riches cantons de l'Abitibi, il est presque complètement en culture. Il est bien arrosé par la rivière La Sarre qui est une magnifique voie de navigation vers le lac Abitibi et les cantons qui l'entourent.

Le village a une apparence tout-à-fait moderne. L'église le presbytère et la grande maison d'école sont des édifices qui attirent de suite l'attention des visiteurs. Les maisons de pension sont bien aménagées et le visiteur y trouve le confort des grands hôtels. De même les magasins sont bien pourvus de tous les objets nécessaires à la vie. Deux médecins et un notaire y exercent leur profession. Le village est doté d'un système d'aqueduc et d'une ligne de téléphone le reliant à tous les rangs de la paroisse. On vient d'y terminer l'installation de la lumière électrique.

Au nord du canton de La Sarre le canton Clermont, ouvert à la colonisation, il y a deux ans, a déjà plusieurs colons établis dans les deux premiers rangs.

C'est surtout au sud, dans le canton de Palmarolle, que le grand courant de colonisation s'est porté depuis deux ans. Aussi ce canton est presque tout rempli. Un nouveau site de village y a été marqué sur les bords de la rivière Dagenais. Ce canton sera avant longtemps complètement défriché et habité par une belle population agricole.

Dupuy (Saint-Jacques).—Dupuy, à sept milles de La Sarre, est une paroisse de date relativement récente qui s'est rapidement développée. Sa population s'élève à 1024 âmes. Elle est bien organisée sous tous les rapports.

La Reine (Saint-Philippe).—La dernière paroisse à l'ouest sur les confins de la province d'Ontario. Le village situé sur les bords de la rivière La Reine, a pris un essor considérable depuis deux ans. L'église est belle et spacieuse, le presbytère de même. Les maisons de pension sont modernes. Un médecin et un notaire y sont installés depuis quelques années. La population totale de la paroisse est de 1500 âmes.

Il y a encore plusieurs lots de colonisation à prendre dans la partie nord du canton de Desmeloize.

De même, il s'en trouve encore un certain nombre dans la mission de **Sainte-Jeanne-d'Arc**, qui sera avant longtemps, une paroisse florissante.

OU ALLER POUR TROUVER DE BONS LOTS

Ceux qui vont maintenant s'établir dans l'Abitibi ne peuvent s'attendre à trouver des lots de la Couronne le long de la voie ferrée ou à proximité des villages.

S'ils ont quelques ressources, ils peuvent acheter des terres partiellement défrichées, détenues par des gens qui peuvent être forcés de vendre pour des raisons majeures. De ces fermes plus ou moins défrichées, il s'en trouve à vendre dans toutes les paroisses de l'Abitibi. En général, on peut les acheter à des prix raisonnables.

Pour les colons qui désirent avoir des lots de la Couronne, voici une liste des endroits où ils peuvent en trouver :

Agence de l'Est de l'Abitibi

M. Philippe Bourque est le chef de cette agence; il réside à Senneterre. Il reste encore un bon nombre de lots à prendre dans les cantons de Senneterre, de Courville et de Montgay, et quelques-uns dans celui de Carpentier dans les rangs II et III. Dans le canton de Senneterre, une paroisse dont le centre devra se trouver

sur les bords de la rivière Mégiskan, peut être formée à même les lots qui restent encore à vendre, dans la partie Est de ce canton, sur les rangs II, III, IV, V, VI et VII.

Il y a encore de très bons lots à vendre dans les rangs I, II et III du canton de Montgay; de même dans tous les autres rangs, principalement dans les rangs VII, VIII, IX et X, le long du littoral du lac Parent.

Tout le canton de Ducros est également ouvert à la colonisation. On s'y rend facilement du village de Senneterre, en chaloupe ou en bateau à gazoline.

Les futurs colons qui désirent visiter ces cantons doivent s'adresser à M. Bourque, au village de Senneterre, pour se renseigner et pour obtenir le billet de location lorsqu'ils ont fixé leur choix sur un lot.

Agence de l'Ouest de l'Abitibi.

Le chef de cette agence est M. Julien Beaudry. Il réside à Amos. Les cantons où il y a encore des lots à vendre, et qui dépendent de cette agence, sont ceux de Rochebeaucourt, de Lamorandière, de Duverny, à l'Est d'Amos.

Il reste encore quelques lots dans la partie nord de Dalquier. La plus grande partie du sol du canton Bearn est propre à la culture. De même les cantons de Berry et de Guyenne. Les lots du canton de Languedoc ne sont pas tous de première classe, mais il s'en trouve encore de bons à prendre à l'est et à l'ouest de ce canton.

Quant aux cantons de Poularies et de Palmarolle, les quelques lots qui restent encore à vendre dans ce canton sont assez éloignés dans les rangs I, II et III. Les cantons de Chazel et de Clermont, au nord, sont plus faciles d'accès, et renferment de grandes étendues de bonne terre.

Les futurs colons, en s'adressant au bureau de l'agence des Terres de la Couronne, à Amos, auront tous les renseignements qu'ils désirent concernant la qualité du sol et la situation des lots qui sont encore à vendre dans les différents cantons que nous venons d'énumérer.

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS.

Le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres. Le prix total \$60., est payable en 6 versements égaux, le premier comptant, les autres annuellement, avec intérêt de 6 p. c.

CETTE VENTE est faite aux conditions suivantes, savoir:

1o L'acquéreur devra payer un sixième comptant et la balance du prix de vente en cinq versements égaux annuels avec intérêt à 6 p. c., de la date de la vente;

2o Il devra défricher, chaque année, trois acres et pas plus de cinq acres pour cent, à moins d'être préalablement autorisé par le ministre à défricher davantage;

3o Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché;

4o Il devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds par 20, l'occuper et y résider personnellement et sans interruption de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes;

5o A l'expiration de six années, il devra posséder sur le lot une grange d'au moins 20 pieds par 25 et une étable d'au moins 15 pieds par 20; les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse;

6o Les lettres patentes ne seront émises que lorsqu'une étendue de terrain, représentant trente pour cent de la superficie du lot aura été défrichée en un seul bloc et mise en bonne culture en vue de récolte profitable. Cinq acres, au moins, de la partie en culture doivent être labourables;

7o Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures, et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques;

8o Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur un lot de terre avant l'émission des lettres patentes, et dont il veut faire du bois de commerce, doit être manufacturé au Canada, et toutes les dispositions de l'article 13 des règlements des bois et forêts actuellement en vigueur s'y appliquent;

9o Cet octroi est aussi sujet aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans la Province;

10o Le Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries pourra ajouter au prix ordinaire du lot tout montant jugé convenable pour les améliorations appartenant à la Couronne et existant sur le lot vendu.

“UN COLON SATISFAIT”.

Je me fais un plaisir de vous raconter mes débuts comme colon dans la belle paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc. Voilà maintenant cinq ans que je suis venu m'établir avec ma famille: cinq garçons et une fille, dans la partie sud du canton de La Reine. J'ai pris des lots pour tous mes garçons et pour moi-même, de sorte que je possède aujourd'hui six cents acres de terre aussi fertile qu'on peut le désirer. Il est vrai que cette terre n'est pas encore toute en culture et que le défrichement d'une aussi grande étendue de terrain demande beaucoup de travail. Mais, quand je pense aux changements qui se sont faits en si peu de temps, je suis certain de voir avant longtemps, tous mes lots en bonne culture. La terre est si facile à défricher.

Quand, je suis arrivé en 1919, tous ces lots étaient en bois vert et le chemin se terminait à six milles de ma résidence actuelle. J'ouvris un chemin et transportai tout ce qui était nécessaire pour m'installer. Malgré toutes mes occupations, j'ai aujourd'hui cinquante acres en culture. Un bon chemin qui se rend à quatre milles plus loin, passe à ma porte. La maison d'école est voisine de la mienne. Chaque semaine de nouveaux colons arrivent. Malgré le peu de culture que nous avons pu faire jusqu'à maintenant, j'ai eu déjà un bon rendement. Le grain que j'ai récolté l'année dernière était de première classe. Parmi mes voisins, il y en a qui ont récolté 7 à 800 et même 1000 minots d'avoine, du blé, des pois et même du sarrasin. Les patates et les autres légumes ont donné aussi un bon rendement. Des tomates sont venues à pleine maturité dans le jardin. Enfin, rien de ce que peut désirer un cultivateur nous manque. Le climat s'améliore bien, et dans quelques

années nous jouirons d'une température semblable à celle de ma paroisse natale, Saint-Narcisse de Champlain.

Aussi, je ne puis qu'encourager ceux qui ont l'intention de se faire colons, à venir s'établir avec nous, persuadé qu'ils réussiront s'ils veulent travailler. Nous avons un presbytère-chapelle, la première grand'messe y a été chantée le jour de la fête Sainte-Jeanne-d'Arc, en 1922; la première communion y a été célébrée le 19 juin 1923. Comme vous le voyez, nous sommes bien installés et contents de notre sort.

Je suis votre tout dévoué,

WILSON GERVAIS.

Sainte-Jeanne-d'Arc,
La Reine, 14 juillet, 1923.

Pour brochure, cartes, renseignements généraux, etc., etc., les colons sont priés de s'adresser à l'Honorable J. E. Perreault, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.

Pour des renseignements plus détaillés sur la région de l'Abitibi, on devra s'adresser aux agents des Terres de l'Abitibi, à M. Julien Beaudry, à Amos, et à M. Philippe Bourque, à Senneterre.

LE DANGER DES FEUX DE FORETS.

Les colons ne sauraient prendre trop de précautions pour éviter les feux de forêts. Pour les prévenir, le Ministère des Terres et Forêts a passé les règlements suivants:

1o. Tous les déchets destinés à être brûlés doivent être mis en tas ou bien rangées;

2o. Il doit y avoir un espace libre, c'est-à-dire complètement nettoyé, entre les tas ou rangées et la forêt. Cet espace doit avoir au moins cinquante (50) pieds de largeur;

30. Le défricheur (ou colon) doit obtenir un permis de la personne autorisée à cet effet. Dans le cas où il y a un garde-feu nommé par le gouvernement, c'est lui qui doit donner le permis, après avoir visité l'abatis et constaté dans quelles conditions sont les travaux de défrichement. Dans les endroits où il n'y a pas de garde-feu, le permis peut être donné par l'inspecteur agraire après enquête. L'inspecteur agraire a droit aux frais encourus reconnus par le Code municipal, alors que le certificat du garde-feu est donné gratuitement;

40. Le fait d'obtenir un permis pour mettre le feu ne libère pas le permissionnaire de ses responsabilités ordinaires dans le cas où des dommages résulteraient aux propriétés voisines par le fait du feu ainsi allumé;

50. Il est du devoir des défricheurs ou colons autorisés à faire brûler leurs abatis de demeurer sur les lieux avec l'aide nécessaire jusqu'à ce que tous les feux soient complètement éteints;

60. L'on ne doit mettre le feu qu'au moment spécifié dans le permis, c'est-à-dire au jour et à l'heure indiqués par l'officier autorisé. Aucun permis ne peut être donné pour plus de deux jours. Il faudra, par conséquent, en obtenir un nouveau si, pour une raison ou pour une autre, l'on n'a pas réussi à brûler au temps prescrit;

70. Le permis ainsi obtenu n'autorise pas non plus de mettre le feu à l'époque indiquée, quand souffle un fort vent ou que d'autres circonstances peuvent faciliter le développement d'un incendie en dehors des limites de l'abatis.

Nous ne saurions trop engager ceux qui ont à faire brûler de prendre leurs précautions pour mettre leurs abatis en règle, afin que le permis de brûler ne leur soit pas refusé. Nous les engageons à brûler le plus tôt possible après la fonte des neiges, pour éviter tout retard, car durant les périodes de grande sécheresse, le Ministère des Terres et Forêts se voit, parfois, obligé de refuser le permis, ce qui compromet les chances de serme la même année.

L'expérience enseigne qu'avec un peu de précaution et de bonne volonté, l'on peut faire brûler les abatis sans occasionner de dommages.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SUAPCE

Agents et Missionnaires-Colonisateurs.

Pour des renseignements plus détaillés sur les régions de colonisation, on devra s'adresser aux agents des Terres ou aux missionnaires-colonisateurs :

M. J.-E. Robert, agent de colonisation et d'immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. J.-N. Jutras, agent de rapatriement, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. l'Abbé Ivanhoe Caron, missionnaire-colonisateur, Hôtel du Gouvernement, Québec, P. Q.

R.-P.-M. Marion, dominicain, missionnaire-colonisateur, 301 Grande-Allée, Québec.

L'Abbé Bergeron, missionnaire-colonisateur pour le diocèse de Chicoutimi. Adresse: Chicoutimi, P. Q.

M. l'Abbé A. P. Neveu, missionnaire-colonisateur pour le diocèse de Mont-Laurier. Adresse: Mont-Laurier, Comté de Labelle.

L'Abbé Edmond Plourde, missionnaire-colonisateur pour le diocèse de Gaspé. Adresse: Grande-Rivière, comté de Gaspé.

UNIVERSITY OF TORONTO
309 RUSSELL ST. TORONTO

BNQ



000 261 472